



**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 1ER MARS 2012**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en dates du **6 et 24 février 2012**, s'est réuni le **1er mars 2012 à 18h30** à l'Hôtel de Ville de BLAGNAC.

ETAIENT PRESENTS :

Bernard KELLER, Maire,
Christian BERGON, Joseph CARLES, Françoise FOLI, Maurice BIDOUILH, Monique COMBES,
Jean-Paul TEJEDOR, Denise COUFFIGNALS, Marie-Christine CALVAIRAC,
Adjoints au Maire,
Gilbert AJAS, Maddy BASTIEN-CANDOTTI, Fouzia BENNAMA, Guilhem BOYER, Sylvie BOUSQUET-FABRE, Isabelle CHEZE, Viviane COUDREAU, Jean-Claude DUBOS, Gérard GABARRE, Benoît GOMEZ, Bernadette GUERY, Michel INDELICATO, Laurence MASSETTE, Michelle NENADITCH,
Conseillers municipaux délégués,
Sacha BRIAND, Brigitte CAMBOULIVES, Régis LEONARD, Liliane POINSOT, Gérard RASTOUL
Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Bernard LOUMAGNE, Premier adjoint, a donné pouvoir à Monsieur le Maire,
Pascal BOUREAU, adjoint au Maire, a donné pouvoir à Christian BERGON, adjoint au Maire
Alain RIGOUT, adjoint au Maire, a donné pouvoir à Jean-Claude DUBOS, conseiller municipal délégué,
Françoise LABORDE, adjointe au Maire, a donné pouvoir à Michelle NENADITCH, conseillère municipale déléguée,
Corine BUISSON, adjointe au Maire, a donné pouvoir à Gilbert AJAS, conseiller municipal délégué
Monique IZAGA, conseillère municipale, a donné pouvoir à Viviane COUDREAU, conseillère municipale déléguée,
Jean-Marc VALETTE, conseiller municipal, a donné pouvoir à Gérard RASTOUL, conseiller municipal.

-
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
 - Nombre de conseillers présents ou représentés : **35**

 - Dates de convocation : **6 et 24 février 2012**
 - Date d'affichage : 6 février 2012
 - Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance :

 - **Madame Sylvie BOUSQUET-FABRE** a été désignée secrétaire de séance.

DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR LE MAIRE

Dans son discours introductif, Monsieur le Maire a évoqué les points suivants :

- La semaine de grand froid qui a quelque peu perturbé la vie quotidienne des Blagnacais : les services techniques de la Ville et du Grand Toulouse se sont mobilisés pour débayer les chaussées. Mention particulière pour le directeur du Patrimoine de la Ville qui a géré avec efficacité et dévouement l'interface bailleurs sociaux/promoteurs/habitants pour les résidences privées d'eau ou de chauffage en raison du gel.
- Le « Carnaval » qui débutera à 14h30 au Ramier, le samedi 3 mars. Cette année, le Tour de France s'invite à cette manifestation qui marque le début des festivités « Autour du Tour » :
 - ✓ Dès ce samedi, au Ramier, se tiendra une exposition sur Henri Desgranges, fondateur du Tour de France et sur « les vélos du monde »
 - ✓ La ligne fictive de départ sera inaugurée avec la participation des clubs cyclistes blagnacais et le cirque « Pep's » en monocycle.

DECISIONS DU MAIRE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

1. MONSIEUR LE MAIRE A RENDU COMPTE DES DECISIONS QU'IL A PRISES DEPUIS LE 2012.

Aucune observation n'a été émise.

CETTE QUESTION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame FOLI

2. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN : AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS

La maîtrise d'oeuvre est assurée par un groupement dont le mandataire est Jean-Marie BARDIN, 52 vieux chemin de Grenade, 31700 BLAGNAC.

L'estimation financière des travaux a été fixée à 8 476 355,27 € H.T. aux conditions économiques de décembre 2010, soit 8 796 370,96 € H.T. à la date de remise du projet.

Le montant des lots attribués (19 sur 21) s'élève à 7 330 543,27 € HT

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3. TRAVAUX DE LA REALISATION D'UN ESPACE D'EXPOSITION AERONAUTIQUE AEROSCOPIA - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS

Cette opération comprend essentiellement :

- une halle d'exposition des avions comprenant également une mezzanine (7 750 m² SHON),
- un bâtiment d'accueil avec un étage, appelé Show-room (1 481 m² SHON),
- des aménagements extérieurs comprenant une aire d'exposition des avions, une voie d'accès des avions, un parking pour l'accueil du public, un accès pour les navettes du musée et un parvis,

La maîtrise d'oeuvre est assurée par un groupement dont le mandataire est l'agence d'architecture CARDETE & HUET – 38 rue Alfred Duméril – 31400 Toulouse.

L'estimation financière des travaux a été fixée à 12 408 007,48 €HT (en date de valeur septembre 2011).

Le montant des lots attribués (19 sur 21) s'élève à 10 474 187,14 € HT.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

AMENAGEMENT ET TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur BERGON

4. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE GARONNE - SDEHG : TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE DU PARC

Compte tenu des règlements applicables au SDEGH, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA éligible au FCTVA	109 988 €
- Part gérée par le Syndicat	384 961 €
- Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	245 175 €

TOTAL	740 124 €
-------	-----------

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Monsieur BOUREAU

5. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAGNAC A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE TOULOUSE-GINESTOUS

Le mandat des membres de la Commission de suivi de site (CSS) de la station d'épuration et de l'incinérateur de Toulouse-Ginestous est arrivé à expiration.

Il convient de procéder à leur renouvellement, pour un mandat de trois ans, et donc de désigner les représentants de la Ville de Blagnac pour cette Commission de Suivi de Site de Toulouse-Ginestous.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6. AUGMENTATION DU MONTANT DE LA COTISATION A L'ASSOCIATION ORAMIP OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'AIR EN MIDI-PYRENEES

En 2011, le droit d'entrée était fixé à 25 € et le montant de la cotisation annuelle s'élevait à 25 €.

Lors de son assemblée générale du 27 juin 2011, l'association ORAMIP a remanié la grille de cotisations, non révisée depuis de nombreuses années.

Pour le collège des collectivités, et à compter de 2012, la cotisation annuelle des communes variera en fonction du nombre d'habitants :

Collège	Critères	Proposition approuvée par le Conseil d'Administration du 24 mai 2011 et l'Assemblée Générale du 27 juin 2011
Collectivités	3 000 habitants <	50 €
	3 000 à 10 000 habitants	100 €
	10 000 à 50 000 habitants	200 €
	50 000 à 100 000 habitants	250 €
	100 000 à 500 000 habitants	750 €
	au-delà, plafonnement	1500 €

Concernant la Ville de Blagnac, la cotisation pour 2012 s'élèvera donc à 200 €. Les droits d'entrée fixés à 25 € demeurent inchangés.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

ENFANCE EDUCATION

Rapporteur : Madame COMBES

7. MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2012/2013

Considérant les variations démographiques constatées entre les différents quartiers de la ville, en préparation de la rentrée scolaire 2012-2013, il paraît nécessaire d'actualiser l'organisation de la carte scolaire.

Les propositions de modification de secteurs concernent les écoles suivantes (document ci-joint) :

En lien avec la baisse des effectifs :

- école élémentaire les PRES
- école élémentaire René CASSIN
- école maternelle Suzanne LACORE

En lien avec la hausse des effectifs :

- école élémentaire WEIDKNNET
- école maternelle WEIDKNNET

Ces aménagements prennent en considération la gestion nécessaire des effectifs des secteurs dans un souci de proximité, de mixité et d'équilibre.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8. OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CRECHE ASSOCIATIVE LA COMPAGNIE DES MOUFLETS

Il est proposé d'attribuer à la crèche associative « la Compagnie des Mouflets » une aide exceptionnelle de 8 500 € afin de financer des travaux visant à créer une véranda pour aménager une salle de jeux et mettre aux normes les locaux implantés 85, chemin d'Aussonne.

- le montant prévisionnel des travaux est estimé 167 000 € TTC
- des subventions ont été sollicitées auprès du Conseil Général et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Garonne pour un montant estimé à 93 000 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur LOUMAGNE

9. CREATIONS D'EMPLOIS

Filière technique :

- Cadre d'emplois des ingénieurs 1

Filière animation :

- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe : 1

Filière sociale :

- Agent social de 2^{ème} classe 2

Filière police municipale :

- Cadre d'emplois des agents de police municipale 1

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10. ADHESION A L'ASSOCIATION « IDEAL CONNAISSANCES »

Il est proposé d'adhérer à l'association « Idéal Connaissances ».

Coût de l'abonnement annuel au réseau professionnel « Accueil et relations avec les usagers » - dans le cadre du projet de guichet unique - : 750 € TTC.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE ABORDEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE A 19H15**

**LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.
LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A L'HOTEL DE
VILLE DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.**